

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE L'ABONNEMENT.
 La Haye, Provinces.
 Prix de l'abonnement : 26 fl. 30 fl.
 par an, 14 » 16 »
 par trimestre, 8 » 10 »
 par mois, 3 » 4 »
PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 à La Haye, Loge Nieuwstraat,
 derrière le Prinsgracht (Nieuwstraat).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT.
 ANNUNCIER,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction frants de port.

LA HAYE, 21 Mai.

Seconde Chambre des Etats-Généraux.

La séance d'hier, la Chambre a reçu un message contenant le rapport sur les travaux de la Chambre des députés de 1843 et 1844, ainsi qu'une missive de Son Excellence le ministre des finances contenant le rapport général sur les sommes allouées pour l'exercice 1843, ainsi qu'un rapport général de l'état du trésor au 1^{er} janvier 1844. Ces rapports seront imprimés, et copia en sera déposée au

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

Le rapport général de la section centrale sur le projet de loi au nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, contient les observations suivantes :
 Le projet de loi, tel qu'il a été modifié par le gouvernement, a été examiné dans les sections, est de nouveau soumis à l'examen de la Chambre par huit de ses membres. La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion sur le tarif; la révision de la Loi Fondamentale aura lieu immédiatement après.

perçus sur quelques sortes de grains, devraient être totalement supprimées.

On peut conclure, de tout ceci, que si les dispositions relatives aux grains sont supprimées dans le tarif, le projet sera adopté par la majorité de la Chambre, d'abord parce que d'un côté on est convaincu que le trésor ne saurait se passer des revenus qu'il tire du commerce, et ensuite parce que l'intérêt de l'industrie nationale ne permet pas d'écarter tout-à-coup un système commercial plus libéral.

Plusieurs membres ont renouvelé l'objection faite lors de l'examen préalable, au sujet de l'échelle des droits. Ils voient avec regret que le gouvernement a donné la préférence à la perception du droit d'après le poids, la mesure ou le nombre, au lieu de le fixer d'après la valeur des objets.

A cette occasion on a fait l'observation que l'application d'un système de réciprocité relativement à l'assimilation de navires étrangers aux navires nationaux, ne devra se faire qu'avec la plus grande circonspection, et l'on croit qu'à ce sujet le gouvernement a accordé autrefois une trop grande faveur à plusieurs états étrangers en assimilant leur pavillon au pavillon national.

Du reste, la Chambre a unanimement déclaré qu'elle a vu avec satisfaction dans la réponse aux observations de la Chambre, que le gouvernement soumettra à une révision la loi générale aussitôt que le tarif sera mis en vigueur.

On écrit d'Amsterdam, que le Roi a nommé M. Ananias Wilink, le baron van Brienen van de Groot Lindt et M. A. van der Hoop, commandeurs de l'ordre du Lion-Néerlandais, et MM. van Starckenborgh van Straten, le baron van Tryl van Serooskerken et J. J. Rochussen chevaliers du même ordre.

Par arrêté du 17 de ce mois, le Roi a accordé à M. le baron Bentinck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près la cour de Bruxelles, l'autorisation d'accepter et de porter les insignes de commandeur de l'ordre de la Couronne de Wurtemberg, que lui a conféré S. M. le Roi de Wurtemberg.

La nouvelle administration mexicaine se montre disposée à modifier la législation de douanes dans un sens favorable au commerce. Déjà, par une loi du 22 février dernier, dont nous donnons ci-après la traduction, le Sénat a révoqué le droit de 1 pour 100 qui frappait la circulation de l'argent monnayé.

Nous avons appris en outre que les réclamations adressées au gouvernement mexicain contre l'application du tarif de 1843 aux marchandises expédiées d'Europe, avant que cet tarif y fût connu, ont eu un plein succès, et que ces marchandises n'ont été soumises qu'aux droits fixés par le tarif antérieur.

La loi du 22 février porte :
 Art. 1^{er}. Est abrogé le droit de 1 pour 100 imposé, par l'article 2 du décret du 10 mars 1843 sur le numéraire qui circule d'un département à l'autre, et en conséquence sont annulés, en ce qui concerne ce droit, les articles 42 du décret du 11 juillet, 10 du décret du 23 décembre, et l'ordre du 3 avril de la même année.

Art. 2. Est révoqué également l'emprunt forcé décrété le 5 mai 1843.

Art. 3. Est pareillement abrogé l'impôt extraordinaire décrété le 24 août 1844.

Art. 4. Le pouvoir exécutif proposera, dans le second mois de la seconde période des sessions ordinaires, le mode et les termes dans lesquels on pourra rembourser les contribuables qui ont payé la totalité ou partie de leurs cotes, non versées, des impôts mentionnés dans les articles 2 et 3 de la présente loi.

— Si je filais chercher une voiture, monsieur le curé, — dit un affreux gamin en ôtant sa calotte grecque.
 — Tu es raison, — dit le curé, — cours vite, montard.
 — Mais, avant, demande donc à M. le curé s'il veut que tu ailles chercher une voiture, dit Ciboule en arrêtant l'impatient messager.
 — C'est juste, — reprit un des assistants, — nous sommes ici dans une église, c'est M. le curé qui commande. Il est chez lui.
 — Oui! oui! allez vite, mon enfant, — dit Gabriel à l'obligé gamin.
 Pendant que celui-ci prenait la foule, une voix dit :
 — J'ai une petite bouteille d'osier avec de l'eau-de-vie dedans, ça peut-il servir?
 — Sans doute, — répondit vivement Gabriel, donnez, donnez... on frotera les tempes du malade avec ce spiritueux, et on le lui fera respirer...
 — Passez la bouteille... — cria Ciboule, — et surtout ne mettez pas le nez dedans.

La bouteille, passant de mains en mains avec précaution, parvint intacte jusqu'à Gabriel.
 En attendant l'arrivée de la voiture, le P. d'Aigrigny avait été momentanément assis sur une chaise; pendant que plusieurs hommes de bonne volonté soutenaient soigneusement l'abbé, le missionnaire lui faisait aspirer un peu d'eau-de-vie; au bout de quelques minutes, ce spiritueux agit assez puissamment sur le jésuite; il fit quelques légers mouvements, et un profond soupir souleva sa poitrine oppressée.

— Il est sauvé... il vivra, — s'écria Gabriel d'une voix triomphante, — il vivra... mes frères.
 — Ah! tant mieux!... — dirent plusieurs voix.
 — Oh! oui, tant mieux! mes frères, — reprit Gabriel, — car au lieu d'être accablés par les remords d'un crime, vous vous souviendrez d'une action charitable et juste... Remercions Dieu de ce qu'il a changé votre fureur aveugle en un sentiment de compassion! Invoquons-le... pour que vous-mêmes et tous ceux que vous aimez, ne soyez jamais l'affreux danger auquel cet infortuné vient d'échapper... O mes frères! — ajouta Gabriel, en montrant le Christ, avec une émotion touchante et rendue plus communicative encore par l'expression de sa figure angélique, — oh! mes frères, n'oubliez jamais que celui qui est mort sur cette croix pour la défense des opprimés, obéit au peuple comme nous, a dit ces tendres paroles, si douces au cœur, aimons-nous les uns les autres... Ne les oublions jamais! aimons-nous, mes frères! secourons-nous, et nous aurons, pauvres gens, nous en deviendrons meilleurs, plus heureux et plus justes! Aimons-nous!... aimons-nous, mes frères, et prôtons-nous devant le Christ, ce Dieu de tout ce qui est opprimé, faible et souffrant on ce monde!

Ce disant, Gabriel s'agenouilla.
 Tous l'imitèrent respectueusement, tant sa parole simple, convaincue, était puissante.
 A ce moment, un singulier incident vint ajouter à la grandeur de cette scène :
 Nous l'avons dit, peu d'instans avant que la bande du carrier eût fait irruption dans l'église, plusieurs personnes qui s'y trouvaient avaient pris la fuite; deux d'entre elles s'étaient réfugiées dans l'orgue, et, de cet abri, avaient assis-

Le gouvernement portugais a rendu un décret dans lequel il modifie le mode d'élection des députés aux cortès. Mais ce décret est loin d'être une réforme complète, telle que la réclame depuis longtemps l'imperfection du système actuel. Les élections continueront à être faites d'une manière indirecte. Le 3 août auront lieu des élections dans les assemblées primaires, et le 17 on procédera à la nomination des députés par les électeurs de provinces, réunis dans la capitale de chaque district. Les cortès ne se réuniront que le 2 janvier de l'année prochaine.

Les journaux portugais annoncent la formation d'une compagnie pour construire le grand chemin de fer entre Madrid et Lisbonne. La ligne partira de cette dernière capitale, en traversant le Tage par les bateaux à vapeur, et passant par Alcantara et Talavera jusqu'à Madrid, avec un embranchement sur Tolède. La distance totale sera de cent quarante lieues. Le fonds capital de l'entreprise s'élèvera à 75 millions de francs, divisé en actions de 225 fr. La moitié des actions sera réservée à l'Espagne et au Portugal. Il paraît, d'après les travaux préparatoires et l'inspection des terrains, que l'entreprise ne présentera pas de difficultés. La Société s'occupe de dresser un contrat avec les gouvernements des deux pays. (Correspondance.)

L'Angleterre et les Etats-Unis.

Les journaux de Londres continuent à se montrer peu inquiets des résolutions que pourront prendre les Etats-Unis concernant l'Orégon; mais ils reconnaissent néanmoins que le peuple américain avait reçu les déclarations du gouvernement anglais avec moins d'indifférence qu'ils ne l'avaient supposé d'abord. Nous avons dit hier que le Times avouait qu'il a reçu de l'un de ses correspondans une lettre qui lui apprend que des hommes considérables de Washington se montrent fort irrités du ton adopté par sir Robert Peel et par lord Aberdeen dans leurs discours sur la question de l'Orégon.

Quant au Morning-Chronicle, il énumère les forces des Etats-Unis, qu'il trouve considérables; et fidèle à sa marotte de journal whig, il trouve dans la faiblesse du cabinet britannique la cause des provocations du président Polk, provocations qu'il se gardera de renouveler, lorsqu'il saura que l'Angleterre, secondée par le Mexique, a la ferme volonté d'y résister.

Dans ces dernières années, dit le Morning-Chronicle, les Américains ont, comme la France, considérablement augmenté leur marine et dépensé des sommes considérables pour la défense des côtes. En 1835, le budget de la marine s'élevait à 4,209,835 dollars. En 1840, il s'est élevé à 8,572,717 dollars. Dans la même période, le nombre des marins a été porté au triple. Les Américains ont en ce moment 10,000 marins soldés par l'état. D'habiles ingénieurs français ont été chargés de mettre en état de défense le littoral de l'Union; les travaux sont achevés, les côtes et les ports inébranlables surtout sont bien défendus. Des steamers sont toujours prêts à trouver un abri derrière les voiliers, et peuvent sortir à leur gré des ports pour rincer le comptoir de rivaux ou d'ennemis dans le golfe du Mexique, et nous croyons qu'en cas de guerre, le Mexique et l'Angleterre trouveraient l'Union américaine mieux préparée qu'on ne le croit généralement. Chez nous, au contraire, il n'en est pas ainsi; il y a absence complète de précautions; si on avait adopté des mesures de défense et d'armement, nos voisins auraient été moins prompts à nous braver et à nous provoquer.

Pendant que les feuilles de l'Angleterre, et même des Etats-Unis se montrent incertaines sur l'issue de cet important débat, nous avons lu avec intérêt un écrit de M. Calhoun, qui vient de publier son avis sur la question de l'Orégon. Son opinion peut être résumée ainsi :

« La seule politique à suivre, dit-il, est une inactive sage et

te, invisibles, à la scène précédente. L'un de ces personnes était un jeune homme chargé de l'entretien des orgues, assez bon musicien pour en jouer; profondément ému du dévouement inespéré de cet événement d'abord si tragique, cédant enfin à que inspiration d'artiste; ce jeune homme, au moment où il vit le peuple s'agenouiller comme Gabriel, ne put s'empêcher de se mettre au blavier.

Alors, une sorte d'harmonieux soupir, d'abord presque insensible, sembla s'exhaler du sein de l'immense cathédrale; c'était une aspiration divine; puis aussi suave, aussi aérienne que la vapeur ébaumée de l'encens, elle monta et s'épandit jusqu'aux voûtes sonores; peu à peu, ces faibles et doux accords, quoique toujours voilés, se changèrent en une mélodie d'un charme indéfinissable, à la fois religieux, mélancolique et tendre; qui s'élevait au ciel comme un chant ineffable de reconnaissance et d'amour...

Ces accords avaient d'abord été si faibles, si voilés, que la multitude agenouillée s'était, sans surprise, peu à peu abandonnée à l'irrésistible influence de cette harmonie enchanteresse...

Alors bien des yeux, jusques-là secs et farouches, se mouillèrent de larmes;... bien des cœurs endurcis battirent docilement, en se rappelant ces mots prononcés par Gabriel avec un accent si tendre: aimons-nous les uns les autres.

Ce fut à ce moment que le P. d'Aigrigny revint à lui... et ouvrit les yeux. Il se crut sous l'impression d'un rêve... Il avait perdu les sens à la vue d'une populace en furie, qui, l'insulte et le blasphème aux lèvres, le poursuivait de cris de mort jetés dans le saint temple... le jésuite rouvrait les yeux... Et à la pâle clarté des lampes du sanctuaire, aux sons religieux de l'orgue, il voyait cette foule naguère si menaçante, si implacable, alors agenouillée, silencieuse, émue, recueillie, et courbant humblement le front devant la majesté du saint lieu.

Quelques minutes après, Gabriel, porté presque en triomphe sur les bras de la foule, montait dans la voiture au fond de laquelle était étendu le P. d'Aigrigny, qui avait peu à peu complètement repris ses esprits.

Cette voiture, d'après l'ordre du jésuite, s'arrêta devant la porte d'une maison de la rue de Vaugirard; il eut la force et le courage d'entrer seul dans cette demeure, où Gabriel ne fut pas introduit et où nous continuons le lecteur.

CHAPITRE IX. La promenade.

A l'extrémité de la rue de Vaugirard, on voyait alors un mur fort élevé, seulement percé dans toute sa longueur par une petite porte à guichet. Cette porte ouverte, on traversait une cour entourée de grilles doublées de panneaux de persiennes, qui empêchaient de voir à travers l'intervalle des barreaux; l'on entrait ensuite dans un vaste et beau jardin, symétriquement planté, au fond duquel s'élevait un bâtiment à deux étages d'un aspect parfaitement confortable, et construit sans luxe, mais avec une simplicité coquette (que l'on excuse cette vulgarité), signe évident de l'opulence discrète. Peu de jours s'étaient passés depuis que le P. d'Aigrigny avait été si courageusement arraché par Gabriel à la fureur populaire. Trois ecclésiastiques

LE JUIF ERRANT. (1)
 HUITIEME VOLUME.
 Le Châliéra.
 CHAPITRE VIII.
 Les Secourus.
 (Suite.)
 ... au milieu d'un silence...
 ... son cœur bat...
 ... pour lui apprendre...
 ... ajouta Gabriel avec une...
 ... dit un homme vigoureux en s'approchant...
 ... je le porterais bien, moi.

Pendant les trois dernières années, les produits du sol n'ont pas compensés les frais de culture, par suite des bas prix auxquels se sont vendus sur les marchés tous les produits agricoles; et l'opinion des propriétaires, des fermiers et des ouvriers cultivateurs doit être le résultat de cet état de choses s'il se prolonge longtemps.

Les pétitionnaires croient que cette détresse générale de l'agriculture est due en grande partie aux lois qui la régissent, qui permettent l'importation du bétail et des grains et farines étrangers et des colonies, à des prix qui détruisent la possibilité de soutenir la concurrence de leur part avec les étrangers sur le marché intérieur.

Les pétitionnaires prient en conséquence votre honorable chambre de prendre ces lois en considération immédiate, afin de donner à leurs intérêts une protection efficace en rapportant l'attention sur les grains du Canada, et en revisant le tarif pour ce qui regarde les produits agricoles.

Une sorte de conflit s'est élevé entre le lord-maire et les autorités de la cité de Londres d'une part en leur qualité de propriétaires de la Tamise et les lords commissaires des bois et d'autre part. Les autorités civiles prétendent avoir le droit de construire des quais et autres travaux sur les rives de la cité dans le lit du fleuve. Les lords-commissaires soutiennent que le droit de passage, de construction, etc., sur les rivières navigables, appartient à la couronne seule. L'affaire est portée prochainement devant le lord chancelier; en attendant les autorités de la cité font construire un nouveau quai pour les bateaux à vapeur près du pont de Blackfars; malgré les oppositions des lords commissaires des eaux et forêts, les travaux de cet ouvrage continuent.

On lit dans le *Globe* de Londres : Les Etats-Unis d'Amérique, l'état de Venezuela et le Mexique ont adressé respectivement une demande au gouvernement britannique pour l'admission de leurs sucres sur nos marchés, au tarif de 10 liv. 8 sch. et 11 liv. 3 sch. 4 d. Le conseil de S. M. a décidé que dorénavant les sucres de ces diverses contrées seraient admis, mais accompagnés des certificats exigés pour ceux de la Chine, de Java et de Manille.

Nouvelles de France.

Paris, 19 mai.

La chambre des députés a repris aujourd'hui la discussion du projet de loi sur le chemin de fer du Nord. La chambre a voté par 200 voix contre 100 le projet. La députation du Nord, composée de MM. de Welleyme, comte Roger, Harlé, Esnault, de Keisère, de Welleyme, Armand, proposent un titre nouveau, intitulé comme suit :

Art. XII. — *Chemins de fer de Fampoux à Hazebrouck.*

Le ministre des travaux publics est autorisé à procéder par la voie de la publicité et de la concurrence, conformément au cahier des charges cote C, annexé à la présente loi, à la construction du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck.

Le cahier des charges, qui avait déjà surgi dans le sein de la commission, avait été écarté par elle, mais malgré l'opposition de la commission et les efforts du ministre des travaux publics qui voulait que la construction de cet embranchement nuirait à la construction du chemin principal, l'amendement a été adopté à une grande majorité et le cahier des charges renvoyé à l'examen de la commission pour être modifié.

Après avoir continué la discussion des autres articles, M. Garnier-Pagès a adressé au gouvernement une interpellation pour savoir s'il n'était pas vrai que des propositions nouvelles eussent été faites au cabinet par un banquier qui offrait de prêter à l'Etat, en 3 1/2 p. c., au cours de 100 francs, 700 millions de francs pour achever les chemins de fer de Paris à Lyon, de Paris à Avignon, de Paris à Strasbourg, et, enfin, de Paris à Bruxelles. M. Garnier-Pagès a demandé quelle était l'intention du cabinet, qui ne s'est dessaisi de la proposition des chemins de fer que parce qu'il désespérait de réaliser son projet. Au départ du courrier, le ministre n'avait pas encore répondu à cette interpellation.

— Les journaux français se sont occupés ces jours derniers des ouvertures faites au gouvernement du roi Louis-Philippe pour qu'il accepte le protectorat des Etats de Honduras et de Nicaragua. Un agent de ces Etats, M. Castellon, était venu à Paris muni de pleins-pouvoirs; ses propositions ont été repoussées.

— C'est hier que le comte Roy a dû lire à la commission son rapport sur les rentes, et mercredi il pourra le communiquer à la chambre des pairs en séance publique. Ce rapport est rédigé en termes très-précis contre la conversion.

— Le cabinet a reçu les nouvelles les plus favorables sur les négociations entamées à Londres relativement au droit de visite. Le duc de Broglie est attendu d'un jour à l'autre, il apportera lui-même la convention conclue entre les deux nations. Une flotte croisière, composée de vaisseaux des deux pays et de plusieurs bateaux à vapeur, surveillera la traite et jugera d'un commun accord de tous les cas relatifs à cette traite.

Le ministère français se propose de présenter dans cette session aux chambres un projet de loi tendant à obtenir des crédits pour l'organisation de cette flotte.

— M. Guizot est tout-à-fait rétabli; il a de fréquents entretiens avec le roi, à Neuilly. S. M. veut que M. Guizot présente lui-même le projet de loi concernant l'organisation de la flotte contre la traite. M. Guizot y consentira probablement sauf à aller se reposer encore pendant quelque temps après la clôture de la session.

— Le gouvernement suisse vient de demander au gouvernement français s'il ne voulait pas se charger de faire transporter en Amérique les condamnés pour les dernières affaires de Lucerne; c'est à cette condition qu'il veut les gracier. Le cabinet a décliné cette mission, en disant qu'il ne veut pas être exécuteur de la Suisse; mais il a exprimé un vif désir de voir le gouvernement suisse user de clémence.

— Il paraît certain que le gouvernement s'occupe en ce moment de l'élaboration d'un projet de loi relatif à la réforme postale. D'après ce projet, toutes les lettres envoyées dans l'intérieur du royaume seraient taxées au taux uniforme de 25 centimes; les franchises administratives seraient supprimées. En ce qui concerne les préfets, il leur serait accordé un supplément au fonds d'abonnement pour les indemniser des frais de correspondance.

— Une nouvelle expérience de télégraphie électrique a eu lieu le 18 mai, à la gare du chemin de fer de Saint-Germain, à Paris, en présence de MM. Passy, sous-secrétaire d'état du ministère de l'intérieur, Arago, Pouillet, Becquerel, Regnault, Michel Chevalier, Denis, Vergé, Foy, administrateur des télégraphes, et de MM. les administrateurs des compagnies des chemins de fer de Saint-Germain et de Rouen. Cette expérience a parfaitement réussi; plusieurs dépêches, dictées par les personnes qui y assistaient, ont été transmises de Paris à Rouen avec une grande rapidité et un succès complet.

Trois appareils différents ont été essayés: l'un donnant des signes par la combinaison de deux aiguilles; un autre reproduisant les signaux du télégraphe aérien, et le troisième, présenté par M. le docteur Dujardin, et écrivant en signes la dépêche transmise.

La commission a pu s'assurer de la facilité avec laquelle on peut employer ces diverses espèces d'appareils. Cette épreuve n'a laissé aucun doute sur la possibilité d'établir les télégraphes électriques sur de grandes distances.

VARIÉTÉS.

PROGRESS OF GREAT-BRITAIN.

L'auteur de cette publication, l'une des plus considérables et des plus intéressantes qui aient depuis longtemps paru à Londres, est chef des travaux de statistique au ministère du commerce (*board of commerce*), et jouit, comme économiste, d'une haute réputation en Angleterre. Ainsi placé à la source

était une manière de prospectus ascétique, une sorte d'échantillon vivant, que la compagnie lançait en avant dans certaines circonstances, lorsqu'il lui fallait persuader à des simples que rien n'était plus rude, plus austère que les fils de Loyola, et qu'à force d'abstinences et de mortifications, ils devenaient osseux, et diaphanes comme des anachorètes, créance que les Pères à larges panes et à joues rebondies auraient difficilement propagée; en un mot, comme dans toute troupe de vieux comédiens, on tâchait, autant que possible, que chaque rôle eût le physique de l'emploi.

En devisant ainsi que nous l'avons dit, les RR. PP. étaient arrivés auprès d'un bâtiment contigu à l'habitation principale et disposé en manière de magasin; on communiquait dans cet endroit par une entrée particulière qu'un mur assez élevé rendait invisible; à travers une fenêtre ouverte et grillée on entendait le tintement métallique d'un manège d'écus presque continu; tantôt ils semblaient ruisser comme si on les eût vidés d'un sac sur une table, tantôt ils rendaient ce bruit sec des piles que l'on entasse.

Dans ce bâtiment se trouvait la caisse commerciale où l'on venait acquitter le prix des livres, des gravures, des chapelets, etc., fabriqués par la congrégation et répandus à profusion en France par la complaisance de l'église, livres presque toujours stupides, insolens, licencieux (1), ou menteurs, ouvrages détestables dans lesquels tout ce qu'il y a de beau, de grand, d'illustre, dans la glorieuse histoire de notre république immortelle, est travesti ou insulté en langage des halles. Quant aux gravures représentant les miracles modernes, elles étaient annotées avec une effronterie burlesque qui dépasse de beaucoup les affiches les plus bouffonnes des saltimbanques de la foire.

Après avoir complaisamment écouté le bruitement métallique d'écus, un des RR. PP. dit en souriant :

— Et c'est seulement aujourd'hui jour de petite recette. Le P. économiste disait dernièrement que les bénéfices du premier trimestre, avaient été de 33,000 fr.

— Du moins, — dit à présent le jeune Père, — ce sera autant de ressources et de moyens de mal faire, enlevés à l'impie.

— Les impies auront beau se révolter, les gens religieux sont avec nous, — reprit l'autre R. P. — il n'y a qu'à voir, malgré les préoccupations que donne le choléra, comme les numéros de notre pieuse loterie sont rapidement enlevés... Et chaque jour on nous apporte de nouveaux lots... Hier, la récolte a été bonne : 1° une petite copie de la Vierge Callipyge en marbre blanc (un autre don eût été plus modeste; mais la fin justifie les moyens); 2° un morceau de la corde qui a servi à garotter sur l'échafaud cet infâme Robespierre, et à laquelle on voit encore un peu de son sang maudit; 3° une dent canine de saint Fructueux, enchâssée dans un petit reliquaire d'or; 4° une boîte à rouge du temps de la régence, en magnifique laque du Coromandel, ornée de perles fines.

— Ce matin, — reprit l'autre prêtre, — on a apporté un admirable lot. Figurez-vous, mes chers Pères, un magnifique poignard à manche de vermeil :

des documents officiels, il a pu donner aux nombreux renseignements contenus dans son livre un caractère d'authenticité qui doit les faire consulter avec confiance. Une analyse détaillée de ces renseignements, et même leur traduction intégrale, serait accueillie avec intérêt. Nous nous bornerons ici à en faire saisir l'importance, par des aperçus généraux et un petit nombre de citations.

M. Porter ouvre la série de ses recherches économiques sur la Grande-Bretagne par une curieuse étude du mouvement de sa population. En 1821, elle s'élevait à 14,161,839 (non compris l'Irlande.) Elle a atteint successivement les chiffres suivants : en 1831, 16,366,011; en 1841, 18,659,865, dont 9,073,433 du sexe masculin et 9,586,432 du sexe féminin. Par rapport aux professions, la population anglaise s'est subdivisée ainsi de 1811 à 1841 :

Années.	Populat. agricole.	Com. et indust.	Autres profess.
1811	35 p. c.	44	21
1821	33	46	21
1831	28	42	30
1841	22	46	32

La moyenne des mariages, en 1839 et 1840, a été de 1 sur 127; des naissances, de 1 sur 31; des décès, de 1 sur 45. En 1841, cette moyenne s'est ainsi modifiée : mariages, 1 sur 130; naissances, 1 sur 31; décès, 1 sur 46. Sur 100 naissances en Angleterre, 64 sont illégitimes; en France, cette proportion est de 71. La population de la Grande-Bretagne s'accroît annuellement, par le seul fait de l'excédant des naissances sur les décès, de 150,000 individus. Pour une population de près du double, en France, l'accroissement annuel n'est, en moyenne, que de 160,000. Enfin, en Angleterre, la population double tous les 70 ans; en France, seulement tous les 140 ans. Avec un mouvement aussi rapide dans la population, on comprend facilement que, de 1841 à 1844, le nombre des maisons, en Angleterre, ait triplé : de 1,467,870, en 1841, il s'est élevé à près de 3 millions en 1844. Il est de cinq millions environ pour le royaume-uni (Ecosse et Irlande comprises). Malgré l'accroissement du nombre des maisons, le chiffre des habitants par maison est resté à peu près stationnaire; il est de 5,65 en Angleterre, de 6,40 en Ecosse, et de 6,60 en Irlande.

Le chiffre du paupérisme n'a que faiblement augmenté de 1813 à 1843. Il n'a guère dépassé la proportion du 10^e de la population. Le fonds consacré au soulagement des pauvres a subi une faible diminution dans le même intervalle. De 6,500,000 liv. sterl. en moyenne de 1813 à 1836, il n'a plus été que de 4,800,000 liv. sterl. de 1836 à 1844. En France, le nombre des indigents secourus annuellement s'est élevé de 700,826 en 1833, à 806,971 en 1841, et le fonds consacré à leur soulagement de 8,813,286 fr. à 10,857,281. Il a été constaté, en Angleterre, que le chiffre des pauvres s'accroît régulièrement avec la cherté des grains, cherté qui a également pour résultat d'augmenter la mortalité.

Le mouvement de la population constaté, M. Porter porte son attention sur les moyens d'alimentation que le sol du royaume-uni offre à ses habitants. La superficie totale est évaluée à 77,394,433 acres (1 acre vaut 0,404671 hect.) Sur cette superficie on compte 19,135,990 acres de terre labourable et de jardins, 27,386,980 acres de prairie, pâturage et marais, 15,871,463 acres de terre non cultivable, et enfin environ 15,000,000 acres non cultivés. On ne connaît point, en Angleterre, le chiffre de la production en céréales; quant aux importations, elles se sont régulièrement accrues : de 1760 à 1770, la moyenne a été de 94,000 quarters (le quarter vaut 0,2907 hect.); de 1810 à 1820, de 429,000 q.; en 1828, de 842,050 q., et en 1842, de 2,667,944 q. Le prix du blé a constamment diminué : de 1811 à 1820, il a été, en moyenne, de 86 sh. 3 d.; de 1832 à 1843, il est descendu à 56 sh. 8 d. Les variations dans le prix du blé, dans le cours d'une même année, ont été souvent très-considérables; en 1816 le prix a varié de 93 p. c.; en 1817 de 52; en 1821 de 53; en 1823 de 56; en 1828 de 48; en 1836 de 71; en 1838 de 47; en 1842 de 40 p. c. La consommation de denrées coloniales a généralement augmenté, à l'exception du sucre, sur lequel le droit à l'importation a cependant été réduit

la lame, très large, est creuse, et au moyen d'un mécanisme vraiment miraculeux, dès que la lame est plongée dans le corps, la force même du coup fait sortir plusieurs petites lames transversales, très aigues qui, pénétrant dans les chairs, empêchent complètement d'en retirer la *mère-lame*, si l'on peut s'exprimer ainsi; je ne crois pas qu'on puisse imaginer une arme plus meurtrière; la gaine est en velours, superbement ornée de plaques de vermeil ciselé.

— Oh! oh! — dit l'autre prêtre, — voici un lot qui sera fort envié.

— Je le crois bien, — répondit le R. P. — aussi on le met avec la Vierge et la boîte à rouge, parmi les gros lots du tirage de la Vierge.

— Que voulez-vous dire? — reprit l'autre avec étonnement, — quel est le tirage de la Vierge?

— Comment, vous ignorez...

— Parfaitement...

— C'est une charmante invention de la mère Sainte-Perpétue. Figurez-vous, mon cher Père, que les gros lots seront tirés par une petite figure de la Vierge à ressort que l'on montera sous sa robe avec une clé de montre; cela lui donnera un mouvement circulaire de quelques instans, de sorte que le numéro sur lequel s'arrêtera la sainte mère du Sauveur sera le gagnant.

— Ah, c'est vraiment charmant! — dit l'autre Père, — l'idée est remplie d'à propos;... j'ignorais ce détail... Mais savez-vous combien coûtera l'ostensoir dont cette loterie est destinée à payer les frais?

— Le P. procureur m'a dit que l'ostensoir, y compris les pierres, ne reviendrait pas à moins de 35,000 fr... sans compter le vieux que l'on a repris seulement pour le poids de l'or... évalué, je crois, à 9,000 fr.

— La loterie doit rapporter 40,000 fr.; nous sommes en mesure, — reprit l'autre R. P. — Au moins notre chapelle ne sera pas éclipsée par le luxe insolent de celle de *Messieurs* les Lazaristes.

— Ce sont eux au contraire qui maintenant nous envieront, car leur bel ostensoir d'or massif dont ils étaient si fiers, ne vaut pas la moitié de celui que notre loterie nous donnera, puisque le nôtre est non-seulement plus grand, mais encore couvert de pierres précieuses.

Cette intéressante conversation fut malheureusement interrompue. Cela était si touchant! Ces prêtres d'une religion toute de pauvreté et d'humilité, de modestie et de charité, recourant aux jeux de hasard prohibés par la loi, et tendant la main au public pour parer leurs autels avec un luxe révoltant, pendant que des milliers de leurs frères meurent de faim et de misère, à la porte de leurs éblouissantes chapelles, misérables rivalités de reliques qui n'ont pas d'autre cause qu'un vulgaire et bas sentiment d'envie; ou ne lutte pas à qui se courra plus de pauvres, mais à qui étalera plus de richesses sur la table de l'autel.

L'une des portes de la grille du jardin s'ouvrit, et l'un des trois RR. PP. dit, à la vue d'un nouveau personnage qui entrait :

— Ah! voici Son Eminence le cardinal Malipieri qui vient visiter le P. Rodin.

— Puisse cette visite de Son Eminence, — dit le jeune Père d'un air rogue, — être plus profitable au P. Rodin que la dernière.

En effet, le cardinal Malipieri passa dans le fond du jardin, se rendant à l'appartement occupé par Rodin.

(La suite à demain.)

(1) Pour ne citer qu'un de ces livres, nous indiquerons un opuscule vendu dans le mois de Mars et où se trouvent les détails les plus révoltants sur les couches de la Vierge. Ce livre est destiné aux jeunes filles.

plusieurs fois, notamment en 1815 et 1844. En 1801, l'importation était de 3,341,493 tonn. (le tonneau anglais vaut 1015,65 kil.), et la consommation, par tête, de 30 livres 9³/₄ (la livre anglaise vaut 0,4534 k.); en 1821, l'importation est descendue à 3,149,454 t., et la consommation à 19 livres 3³/₄. En 1843, l'importation a été de 5,020,569 t., et en 1844, de 4,874,108. M. Porter ne donne pas le chiffre de l'exportation pour ces deux années, mais il évalue la consommation à 17,36; elle n'est guère en France que de 3 k. 25 par tête.

La consommation du café s'est, au contraire, continuellement accrue. De 750,861 livres (angl.) en 1801, soit 0 l. 1,09 par tête, elle a été en 1841, de 27,298,322 l., soit 1 l. 7,55 par tête, et de 46,521,243 en 1844. En France, la consommation n'est évaluée en 1843 qu'à 0 k. 43 par tête. L'usage du thé s'est popularisé bien plus rapidement. En 1801, l'Angleterre avait importé de la Chine 20,237,753 livres de thé; c'était une consommation de 1 l. 3,75 par tête; en 1841, sous l'empire d'un droit, il est vrai, considérablement réduit, on voit les importations s'élever à 36,675,667, soit une consommation de 1 l. 5,96, et en 1844, à 41,700,000 l., soit 1 l. ¹/₄ par tête. En France, la consommation du thé était k. 0,00029 par tête en 1837; elle n'a pas dépassé en 1842 k. 0,00043. — La consommation des spiritueux en Angleterre a plus que doublé en quarante ans. De 9,338,036 gallons (le gallon vaut 4 litres ¹/₂ environ) en 1802, elle a atteint en 1841 20,642,333 gallons; c'est 0,77 gal. par habitant. Elle a diminué au contraire pour les vins, malgré la réduction de droit en 1831. Ainsi, elle était de 0,431 g. par tête en 1801, et en 1841 elle est descendue à 0,267 g. En 1700, on l'estimait à 1 gallon par individu; l'aggravation des droits d'entrée, à diverses époques, a causé cette forte diminution. Quoique moins sensible, celle qui s'est opérée sur la bière mérite également d'être mentionnée, parce qu'elle indique que les spiritueux tendent à se substituer à cette boisson dans les habitudes du peuple anglais. De 24,76 gal. par tête en 1801, elle s'était déjà réduite à 21,20 en 1830, malgré une forte diminution du droit. — L'augmentation des droits depuis 1801 a provoqué une diminution notable dans l'usage du tabac; la consommation, de 16,05 livres en 1801, n'a plus été en 1841 que de 13,36 l. — M. Porter n'a pu évaluer la consommation des produits du sol anglais, comme viande, huile, beurre, etc., aucune taxe locale ne les atteignant, et aucune statistique agricole n'ayant encore été faite en Angleterre; mais on s'accorde généralement à penser que celle de la viande est trois ou quatre fois plus considérable, au moins dans la Grande-Bretagne, qu'en France, où elle ne dépasse pas 17 kil. par individu.

Après avoir constaté le mouvement de la population en Angleterre; 2° ses consommations diverses, M. Porter se livre à une étude curieuse sur les richesses industrielles qu'elle a créées.

Mac-Culloch estime à 34,000,000 liv. st. la valeur produite annuellement par les manufactures de coton. Selon M. Baine, riche fabricant anglais, elle a été de 31,388,693, en 1833, pour une importation de 282,000,000 liv. de matière première. D'après ce calcul, la valeur produite aurait presque doublé, en 1843, l'importation s'étant élevée cette année à 585,000,000 liv. st. Quant aux exportations, de 12,450,060 liv. st. en 1833, elles ont atteint le chiffre de près de 25,000,000 liv. st. en 1843. On compte, en Angleterre, 1075 manufactures de coton employant 183,243 bras; en Ecosse, 159 manufactures qui en occupent 32,580; et en Irlande 28 employant 4,011 bras. En France, la valeur des exportations (valeur déclarée, de 1833 à 1837, a été de 60,420,000 fr., et de 1837 à 1843, de 95 millions. La fabrication des soieries, en Angleterre, après avoir subi plusieurs variations, de 1836 à 1841, a pris, à partir de 1842, un mouvement ascendant très marqué; ainsi, en 1843, elle a reçu 5,748,000 livres de soies écruës et tordues; en 1820, l'importation n'avait pas dépassé 3,000,000 de liv. L'accroissement a été bien plus considérable pour les toiles et les tissus de laine, si l'on en juge par l'importation des matières premières, qui, pour le lin, s'est élevée à 740,000 tonn. en 1835, et à 1,438,000 tonn. en 1843; pour la laine, à 25,900,000 de liv. de 1826 à 1828, et à un peu plus du double de 1836 à 1840.

L'une des branches de la production industrielle qui a fait les progrès les plus rapides, en Angleterre, est sans contredit la fabrication du fer. En 1806, l'Angleterre ne fabriquait que 258,000 tonneaux et n'exportait que 41,554; en 1844, les mines anglaises ont fourni au commerce plus de 1,500,000 tonneaux de fer, dont 400,000 ont été exportés. En France, nous n'avons fabriqué, en 1841, que 2,637,000 de quintaux métriques; il n'est pas inutile de dire que le prix moyen du fer, qui, pris à Glasgow, était de 6 livres 13 shillings la tonne en 1838, est descendu, en 1843, à 2 livres 5 shillings, pour s'élever, il est vrai, en 1845, à 12 et 13 liv. st., par suite du grand nombre de chemins de fer votés en 1844 et actuellement en cours de construction. La fabrication du cuivre s'est également rapidement accrue; ainsi, de 7,271 tonnes, de 1801 à 1810, elle s'était élevée, en 1843, à 14,334. En France, nous ne fabriquons guère au-delà de 1,000 k. de cuivre; le reste est importé. Pour l'extraction de la houille, la disproportion entre les deux pays est, plus grande encore. On a calculé que la quantité de houille consommée dans les forges anglaises seules dépassait du double les quantités extraites annuellement dans toute la France.

Les recherches de M. Porter, sur le produit des impôts dans le royaume uni et sur l'origine de sa dette, ne sont pas moins intéressantes. Le montant des diminutions effectuées sur la dette publique anglaise, par les réductions d'intérêt opérées de 1822 à 1844, est de 3,051,800 liv. st. En 1817, le capital de la dette consolidée était de 796,200,191 liv. st., et l'intérêt annuel de 29,842,014 liv. st.; en 1844, le premier de ces deux chiffres était réduit à 772,169,092 liv. st.; et le second à 28,516,882 liv. st. En 1837, la dette flottante s'élevait, en capital, à 44,650,300 liv. st., et l'intérêt à 2,172,927 liv. st. En 1844, le chiffre de cette dette n'était plus que de 18,407,300 liv. st. en capital, et de 594,051 liv. st. en intérêts. — En France, nous avons suivi une marche inverse; en 1815, la dette publique inscrite s'élevait à 58,879,314 fr.; en 1845, elle est de 281,548,236 fr.; la dette flottante, qui ne dépassait pas 20 millions, en capital, en 1815, et 150 millions en 1830, est actuellement de 660 millions, en calculant l'intérêt à 3 p. c. Le montant de la réduction effectuée sur les taxes, depuis le 1^{er} janvier 1814 jusqu'en 1842, a été pour l'Angleterre de 45,349,683 liv. st., pour l'Ecosse de 48,110,824 liv. st., pour l'Irlande de 2,416,981 liv. st. Ces réductions ont porté principalement sur les douanes, l'enregistrement et

le timbre (stamps), l'excise (impôts indirects), les taxes diverses et les postes. En 1842 a été établi l'impôt de guerre connu sous le nom d'*income-tax*. Le budget des recettes en Angleterre se compose du produit des impôts sur la consommation, qui ont rapporté en 1844, 32,538,783, et des impôts directs qui ont donné une somme de 23,269,074 liv. st.; l'assiette de la taxe foncière, proprement dite, n'ayant pas été modifiée depuis Guillaume III, le produit de cette taxe ne dépasse pas 1,531,915 l. st. Elle est en France de plus de 580,000 fr.; et dans le reste de l'Europe, elle fournit la moitié du revenu total. De 1832 à 1836, les budgets anglais se sont soldés par un excédant de recette et par un déficit de 1837 à 1842; en 1843 et 1844, grâce au produit de l'*income-tax*, qui a dépassé toutes les prévisions et donné en 1844 une recette de plus de 130 millions de francs, et aussi à la rançon de la Chine, l'excédant a été de près de 80 millions de francs. On sait que, pendant la guerre, le budget des recettes avait souvent dépassé 85 millions l. st., tandis que depuis la paix il s'est maintenu dans la limite de 50 millions.

L'immense prospérité de l'Angleterre est due au progrès continu de son commerce extérieur. En 1831, elle avait exporté pour ses colonies une valeur de 10,140,979 l. st., et pour les autres marchés du monde, de 36,150,954 l. st. En 1841, ses exportations se sont élevées à 47,381,023 l. st., et en 1844 à 50,655,265 l. st. Sa marine marchande a suivi le même mouvement ascendant: en 1843, elle a reçu dans ses ports 19,564 navires anglais, et en a expédié 21,980. En 1844, les entrées ont été de 21,929 bâts et les sorties de 21,042. Le tonnage, qui était de 5,706,451 tonn. en 1832, a plus que doublé en 1844.

L'accroissement de valeur de la propriété personnelle ou mobilière, et réelle ou foncière a été non moins remarquable. De 1,200,000,000 de liv. st., somme à laquelle M. Porter estime la propriété mobilière, en 1814, elle avait plus que doublé en 1844. Même résultat pour la propriété immobilière, dont le revenu, estimé à 40,000,000 de liv. sterl. en 1801, a été évalué, d'après le dernier recensement relatif à l'assiette de l'*income-tax*, à 83,901,657 liv. st.

Les chapitres consacrés à l'étude morale du peuple anglais ne sont pas moins riches en documents. Un mot sur les caisses d'épargne:

Le montant des dépôts, qui était de 18,805,884 liv. st. en 1836, s'est élevé, en 1843, à 28,853,555 liv. st., et le nombre des déposans de 599,326 à près d'un million en 1844. Le curieux travail de l'auteur sur le mouvement de la criminalité est également fécond en enseignemens, et doit consoler les autres pays, et notamment la France, de la supériorité, sous tant de rapports, de l'Angleterre. Ainsi le chiffre des accusés de crimes ou de délits, qui avait été de 4,841, de 1805 à 1811, s'est élevé, de 1837 à 1843, à un peu plus de 30,000! On compte, en Angleterre, un accusé sur 625 habitans, et en France, seulement un sur 1,354.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour analyser une foule d'autres renseignemens non moins utiles sur l'état intellectuel du peuple anglais, sur les aliénés et les fondations charitables, sur les progrès du luxe, sur les opérations de la banque d'Angleterre, et surtout sur les ressources financières du royaume uni. Mais les détails dans lesquels nous venons d'entrer suffiront pour faire apprécier toute l'importance de cette publication.



AVIS AUX FUMEURS. Le monde élégant contre l'augmentation des cigares, en adoptant des pipes-cigares de la marine royale de M. Hue, permettant de fumer tous les tabacs selon son goût et ses fantaisies, en voyage, à la campagne, sur mer, sans jamais être pris au dépourvu. Ces pipes-cigares valent mieux pour les fumeurs que toutes les caisses d'épargne, puisque la dépense n'est que de quelques centimes par jour, tandis qu'en supposant qu'un homme fume le cigare pendant quarante ans, et ce n'est pas trop sans doute, de lui en allouer six par jour, attendu que ces six cigares se réduisent en pratique, à peu près à quatre, par la non-valeur de deux, sur ce nombre de six; il aura dépensé six cigares par jour à 25 centimes la pièce, ce qui constitue, au bout de l'an, une dépense de 547 fr. 50 centimes, et si on le multiplie par quarante, on a le total effrayant de 21,900 fr., du même qu'en calculant l'intérêt de cette somme à 5 p. c. seulement, on arrivera au chiffre énorme de 77,080 fr. Outre cette dépense d'argent, si nous voulons connaître combien le même fumeur aura dépensé de temps, en admettant une demi-heure par chaque cigare, nous trouverons qu'il aura employé deux ans et quatre-vingt-quinze jours à fumer, c'est-à-dire qu'en deux ans et quatre-vingt-quinze jours, il aura dépensé en cigares la somme de 7,080 fr. Ce même fumeur aura consommé une longueur de cigares égale à la distance qui sépare Paris et Orléans. On trouve maintenant les pipes-cigares de Hue chez tous les débiteurs de tabac de France et de l'étranger; et ceux qui n'en seraient pas pourvus, peuvent se les procurer aux mêmes prix qu'à Paris, par leurs commissionnaires, et notamment chez M. Périllat jeune, rue Grenétat, n° 32.

Adresser les demandes en gros à M. Hue, qui a racheté les droits de M. Constant Blavatus. Seule fabrique générale, rue du Faubourg-Saint-Martin, 25, à Paris. MM. les débiteurs peuvent s'adresser, pour avoir des assortimens en demi-gros, chez MM. les commissionnaires ci-après: Périllat, rue Grenétat, 32; Radium, passage de l'Ancre; David, rue Neuve-Bourg-l'Abbé, 11; Augu, rue Neuve-Bourg-l'Abbé, 4; Beauiffant, rue de l'Arbre-Sec, 20; de Valois, rue Faubourg-Saint-Denis, 56; Sannier, quai aux Fleurs, 1; à Versailles, Courtois; à Besançon, Saillard-aîné; à Nîmes, Barbus frères, à Londres, Fontaine-Moreau.

Théâtre du Vaudeville, Place de la Bourse
L'AMOUR DANS TOUS LES QUARTIERS
 Vaudeville en Sept Tableaux, par M. CLAIRVILLE
 Cette pièce, dit le Journal de Paris, abonde en incidens si nombreux, détails si variés, qu'il faudrait tout un journal pour en donner l'analyse. Tout ce que nous ajouterons, c'est que cet ouvrage est riche de situations charmantes, de scènes très-spirituelles, de complot ingénieux et habilement tournés, et enfin qu'il a obtenu le plus complet succès.

Cours des Fonds Publics.
 Bourse d'Amsterdam du 20 Mai.

	Int.	Cours 19 mai.	ouvert.
Dette active	2 1/2	64 1/2	64 1/2
Dito dito	3	78 1/2	78 1/2
Dito en liquidation	3	100	100
Dito dito	4	100	100
Dito des Indes	4	100	100
Syndicat	4 1/2	100	100
Dito	3 1/2	94 1/2	94 1/2
Société de Commerce	4 1/2	153 1/2	153 1/2
Act. du lac de Harlem	5	113 1/2	113 1/2
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	123	123
Act. du Chemin de fer Holland.	4 1/2	106 1/2	106 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	5	107 1/2	107 1/2
Dito dito 1828 & 18295	5	74 1/2	74 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	100	100
Certificats au dito	6	98 1/2	98 1/2
Dito inscriptions 1831 & 18335	5	8 1/2	8 1/2
Emprunt de 1840	4	8 1/2	8 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	8 1/2	8 1/2
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Deferred	—	—	—
Ardoins	5	27 1/2	27 1/2
Dito	3	42 1/2	42 1/2
Coupons Ardoins	—	27 1/2	27 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	111 1/2	111 1/2
Dito dito	2 1/2	64 1/2	64 1/2
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Bresil	—	—	—
Id. id. 1843	—	93 1/2	93 1/2
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	68 1/2	67 1/2

Il ne s'est traité rien d'important en fonds hollandais. Cependant cours se sont bien soutenus. Quelques réalisations en bénéfices d'actions de la société de commerce ont fait fléchir leurs cours de 1/2 p. c. Les actions du chemin de fer rhénan étaient demandées en hausse. Les ardoins indéterminés étaient un peu plus volés et les opérations animées en ces fonds. Les autres fonds espagnols n'ont pas varié. Les portugais, avec beaucoup d'affaires étaient plus faibles, et ont fléchi de 1/2 p. c.
 Cours de l'argent: Prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3 à 3 1/2%; escompte Derniers prix à 5 heures: 2 1/2% 64 1/2; Société de Commerce Ardoins 26 1/2.

Bourse de Paris du 19 Mai.

	Int.	Cours 17 mai.	ouvert.
Cinq pour cent	—	121 3/4	121 3/4
Trois pour cent	—	86 3/4	86 3/4
Emprunt Ardoins	—	48 1/2	48 1/2
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dit.	—	—	—
Passive	—	—	—
Certificats Falconet	2 1/2	—	—
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	3	—	—
Dito	—	—	—
Banque belge	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 20 Mai.

Métalliques, 5 1/2%. — Naples, 5%. — Ardoins, 5%. 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Période d'Été.
HEURES DE DÉPART DU CHEMIN DE FER HOLLANDAIS.
D'Amsterdam à La Haye.

D'AMSTERDAM	DE HAARLEM	DE ROTTERDAM	DE BRUXELLES	DE LIÈGE	DE GAND	DE COLOGNE	DE AIX	DE LIÈGE	DE BRUXELLES	DE ROTTERDAM	DE HAARLEM	D'AMSTERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 15	7 31	7 50	8 4	8 16	8 27	8 37	8 48	8 59	9 10	9 21	9 32	9 43
10 10	10 16	10 35	10 49	11 1	11 12	11 22	11 33	11 44	11 55	12 6	12 17	12 28
1 10	1 16	1 35	1 49	2 1	2 12	2 22	2 33	2 44	2 55	3 6	3 17	3 28
4 30	4 46	5 5	5 19	5 31	5 42	5 52	6 3	6 14	6 25	6 36	6 47	6 58
8 10	8 16	8 35	8 49	9 2	9 13	9 23	9 34	9 45	9 56	10 7	10 18	10 29

De La Haye à Amsterdam.

DE LA HAYE	DE ROTTERDAM	DE BRUXELLES	DE LIÈGE	DE GAND	DE COLOGNE	DE AIX	DE LIÈGE	DE BRUXELLES	DE ROTTERDAM	DE LA HAYE
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 00	7 19	7 34	7 41	7 51	8 5	8 15	8 38	8 50	9 1	9 12
9 45	10 4	10 19	10 26	10 36	10 50	10 59	11 17	11 29	11 40	11 51
12 45	1 13	1 18	1 23	1 30	1 40	1 50	2 8	2 20	2 31	2 42
4 15	4 33	4 48	4 55	5 5	5 19	5 28	5 46	5 58	6 9	6 20
7 45	8 4	8 19	8 26	8 36	8 50	8 59	9 17	9 29	9 40	9 51

LA HAYE, chez Léopold Liebenberg, Luge Nieuwe.

MESSAGERIES LAFFITTE, CAILLARD et C.
 (LEFEBVRE, directeur à Lille.)
Les départs de LILLE pour PARIS sont
 LE MATIN, à 9 heures, par Cambrai et Péronne (228 kilomètres), après l'arrivée du premier train de nuit.
 Gand, Cologne, Aix et Liège, arrivant à 9 heures du soir.
 Le SOIR, à 5 heures, par Arras et Péronne (220 kilomètres), après l'arrivée du convoi de Bruxelles.
 vers, Ostende, à midi et demi.
 4 1/2 heures du matin, fourgon en poste par St-Quentin pour les marchandises (235 kil.)
 Places garanties pour Douai, Cambrai, SAINT-QUENTIN, Arras, Amiens, Rouen.
 NOTA. Les bureaux de MM. Van Gend & Loos en Hollande, se chargent de demander des places.
 Les départs des diligences de PARIS pour LILLE ont lieu le soir à 4 heures par Cambrai et à 6 heures par Arras.
 OMNIBUS de l'Administration à chaque convoi du CHEMIN DE FER.